



COMMUNIQUE

Dans le but de répondre à notre mission première qui est la protection des consommateurs des utilisateurs des Technologies de l'Information et Télécommunications (TIC), l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) porte à la connaissance du public qu'elle vient de mettre en place un Centre d'Appel pour recueillir les doléances des consommateurs et mesurer leur satisfaction. Ce centre d'appel vise à améliorer de manière significative la relation entre l'ARCT et les consommateurs des TIC ou les abonnés des téléphones mobiles et est accessible en composant le numéro 151 non payant configuré chez tous les opérateurs de la téléphonie à savoir ECONETLEO, VIETTEL, SMART et ONATEL.

De surcroît, l'ARCT invite les consommateurs à adresser leurs doléances et suggestions en appelant sur le numéro « 151 » pendant les jours ouvrables et dans les heures de services, C'est-à-dire de 7 heures 30 minutes à 16 heures. Nos services sont prêts de vous accueillir et répondre à vos préoccupations éventuelles.

L'ARCT garantit d'honorer cette mission avec noblesse et confidentialité et de veiller au respect des droits des consommateurs.

Vivent les TIC !

Vivent les Consommateurs !

Fiat à Bujumbura, le 23/02/2018

Le Directeur Général de l'ARCT

Ir. Donatien MANIRAMPA

